

DEPARTEMENT <b>HERAULT</b>
CANTON <b>St GELY du FESC</b>
COMMUNE <b>St MATHIEU DE TREVIER</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

**SG/2023/010**

**Objet /**

Avenant n°1 au marché  
– extension d'un  
bâtiment municipal à  
usage du public – lot.  
n°8 : électricité –  
chauffages et courants  
faibles.

**CERTIFIE  
EXECUTOIRE**

Compte tenu de la  
transmission en  
Préfecture

le 06/06/2023

et de la publication

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

le 06/06/2023

## **Extrait du Registre des Décisions du Maire**

Le Maire de la Commune de SAINT MATHIEU DE TREVIERS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

**VU** la délibération n°2020-01 du Conseil municipal de la commune de Saint Mathieu de Tréviars en date du 9 juillet 2020, intervenue sur le fondement de l'article L.2122-22 du CGCT, donnant délégation au Maire d'un certain nombre de compétences pour la durée de son mandat ;

**VU** le Code de la commande publique, notamment son article R2131-1 ;

**VU** les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

**VU** l'avis d'appel à la concurrence déposé le 26 septembre 2022 sur la plateforme de publication <https://www.e-marchespublics.com> ainsi que sur le site de la commune <https://ville-saint-mathieu-de-treviers.fr/Marches-publics.html> lançant la mise en concurrence selon la procédure adaptée ouverte du Code de la commande publique relative à l'extension d'un bâtiment municipal à usage du public ;

**VU** la décomposition du marché en plusieurs lots :

- › Lot n° 1 : Gros œuvre – étanchéité
- › Lot n° 2 : Menuiseries extérieures – gardes corps
- › Lot n° 3 : doublages – cloisons – faux plafond – menuiseries intérieures
- › Lot n° 4 : façades
- › Lot n° 5 : carrelages et faïences
- › Lot n° 6 : peinture
- › Lot n° 7 : plomberie -sanitaires et ECS
- › Lot n° 8 : électricité – chauffage et courants faibles

**VU** l'avis rendu par la Commission d'Appel d'Offres de la commune de Saint Mathieu de Tréviars réunie le 28 octobre 2022 ;

**VU** la décision n°SG/2022-034 en date du 14 novembre 2022 relative à la signature du marché pour les lots 1, 3, 6, 7 et 8 ;

**Considérant** la déclaration d'infructuosité des lots 2, 4 et 5 ;

**VU** la décision n°SG/2022/038 en date du 10 janvier 2023 relative à la signature d'un marché pour les lots 2, 4 et 5 à la suite d'offres infructueuses :

- Lot n° 2 : menuiseries extérieures – gardes corps avec la société SAS Fenêtre sur le Pic Saint Loup, domiciliée 78, impasse de l'Encierro ZA Les Cousteliers – 34160 CASTRIES pour un montant de 22.314,00 € HT soit 26.776,80 € TTC.
- Lot n° 4 : façades avec la société Didier Sanchez Construction, domiciliée ZAE de Farjou – 34270 CLARET pour un montant de 28.800,00 € € HT soit 34.560,00 € TTC.
- Lot n° 5 : carrelage et faïences avec la société Didier Sanchez Construction, domiciliée ZAE de Farjou – 34270 CLARET pour un montant de 17.660,00 € € HT soit 21 192,00 € TTC.

**VU** l'acte d'engagement signé le 29 novembre 2022 avec la société 20 S ;

**CONSIDERANT** la modification rendue nécessaire par des circonstances imprévues (destruction cloisons) ;

Accusé de réception en préfecture  
034-213402761-20230606-SG-2023-010-AU  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

Publié sur le site internet  
de la commune le 6/6/2023

## **DECIDE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

De signer un avenant n°1 au marché – extension d'un bâtiment municipal à usage du public - lot n°8 :  
électricité – chauffages et courants faibles :

20 S

5, rue du Cinsault

34680 ST GEORGES D'ORQUES

### **Article 2 :**

Le montant du marché initial s'élevait à 5.428,08 € H.T. soit 6.513,69 € T.T.C.

- Montant de l'avenant :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 763,84 €.
  - Montant TTC : 916,61 €
  - % d'écart introduit par l'avenant : 14,07
  
- Nouveau montant du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 6 191,92 €
  - Montant TTC : 7 430,30 €

### **Article 3 :**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait en sera affiché à la porte de la Mairie.

Ampliation en sera adressée à M. Le Sous-Préfet de Lodève (Hérault).

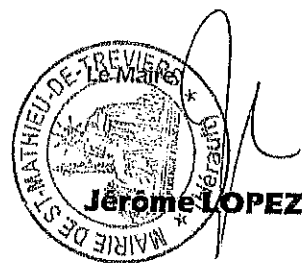
### **Article 4 :**

Le Maire de la commune de Saint Mathieu de Trévières est chargé de l'exécution de la présente décision et doit en rendre compte à la prochaine réunion du Conseil municipal.

Fait à Saint Mathieu de Trévières,

Le 2 juin 2023.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Montpellier peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; deux mois après l'interstruction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai



Accusé de réception en préfecture  
034-213402781-20230606-SG-2023-010-AU  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023